

# LE PETIT JOURNAL



HAUDAINVILLE

Avril 2023

## CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86

Fax 03 29 83 98 94

[mairie-haudainville@grandverdun.fr](mailto:mairie-haudainville@grandverdun.fr)

## Horaires d'ouverture de la Mairie



Du Lundi au vendredi  
de 13h30 à 17h00

Le maire et les adjoints se tien-  
nent à votre disposition le

1<sup>er</sup> samedi du mois  
de 10 h à 12 h  
ou sur rendez-vous

En dehors des  
permanences ci-  
dessus et

### en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire  
ou les adjoints aux numéros ci-  
après :

**Patrick Lorans**

06. 61.17. 25. 94

**Ghislin Lubraniecki**

06. 63. 22. 28. 45

**Jérôme Martinet**

06. 72. 83. 30. 15

## LE MOT DU MAIRE

L'équipe municipale a approuvé à l'unanimité les comptes 2022 qui présentent des résultats positifs de 87 471,84€ pour le fonctionnement et 188 604,51€ pour l'investissement.

Le budget 2023 a également été adopté à l'unanimité. Il se caractérise essentiellement par de fortes dépenses d'investissement entre l'enfouissement des réseaux rues des Écoles et de Metz, la rénovation de la place du monument aux morts, l'aire de jeux de la Louvière et le boulodrome.

Pour autant la situation financière de la commune demeure toujours aussi saine. Elle permet non seulement le remboursement anticipé du seul prêt en cours mais, à l'instar de la CAGV, et contrairement à de nombreuses communes, de ne toujours pas augmenter la fiscalité locale.

Dans un contexte de non indexation des dotations de l'Etat et d'envolée des coûts, nous poursuivons notre politique d'optimisation des charges et de recherche de subventions avec toujours l'objectif d'améliorer notre cadre de vie.

Cordialement,  
Patrick Lorans, Maire



## Rappel !! : Ramassage anticipé des déchets :

Pour les 3 lundis fériés de mai, le ramassage des déchets aura lieu le samedi matin précédent.

**Les poubelles sont donc à sortir dès le vendredi soir.**

- Lundi 1er mai 2023 : ramassage **le samedi 29 avril** au matin
- Lundi 8 mai : ramassage **le samedi 6 mai** au matin
- Lundi 29 mai : ramassage **le samedi 27 mai** au matin



## Agenda :

- 8 mai : vide-grenier
- 9 mai : spectacle « Anjalousia » salle polyvalente de Haudainville à 20h30.  
Tarif : 5€
- 11 juin : marche de 9h à 11h



## ÉTAT CIVIL

**Décès :** ☞ Claude CHARLE, le 09 mars 2023 à l'âge de 84 ans

☞ TONNELLIER Thérèse veuve DE MARCH, le 12 avril à l'âge de 95 ans

**Naissance :** Ilyes VUILLAUME le 17 mars 2023





**DELIBERATIONS**

**1 –Convention de mise à disposition de la salle polyvalent pour le Qi Gong**

Le Maire expose au Conseil Municipal la situation de la location de la salle polyvalente pour l’activité Qi Gong.

La délibération fixant les conditions et le tarif de location date du 25 octobre 2013.

Par ailleurs, la structure organisant l’activité Qi Gong ayant changé, une révision est souhaitable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une convention de mise disposition, reproduite en annexe, et de fixer un nouveau tarif horaire.

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité**, le Conseil Municipal valide les termes de la convention de mise à disposition et fixe le nouveau tarif horaire à 25 € .

**2–Approbation du compte de gestion 2022**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du Trésor Public pour 2022, s’établissant comme suit :

Budget général 2022	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	176 147,49 €	263 619,33 €
Investissement	45 007,87 €	233 612,38 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Ghislin LUBRANIECKI, 1ère adjoint, **APPROUVE à l’unanimité** des membres présents, le Compte Administratif 2022 tel que présenté ci-dessus.

**3–Affectation du résultat 2022**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	<b>480 793.14 €</b>
<b>Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement</b>	<b>-35 100.31 €</b>
Solde disponible affecté comme suit :	
- Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	<b>0.00 €</b>
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>445692.83 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>0.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement</b>	

**4 –Budget primitif 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023 qui se présente comme suit :

Section	Sens	Total	Equilibre / suréquilibre
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	427 846,07€	+333 953,40€
	Recettes	761 799,47€ Dont report de 445 692, 83€	
<b>Investissement</b>	Dépenses	449,272,56€ Dont RAR 108 386,00€	0,00€
	Recettes	449 272,56€ Dont reports 69 185,69€ et RAR 4 100€	

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil de procéder à un remboursement anticipé de l’unique emprunt souscrit en 2006. Le taux d’intérêt étant révisable et ayant doublé lors de la dernière révision, un remboursement anticipé permet une économie des charges d’intérêts non négligeable. Par ailleurs, la situation financière de la Commune permet un tel remboursement sans nuire aux projets d’investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l’unanimité** le budget primitif 2023 tel que détaillé ci-dessus.

## 5 –Taux communaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2023 les taux d'imposition antérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité les taux d'imposition 2023 comme suit :

Taxe sur le foncier bâti	:	28.34 %
Taxe sur le foncier non bâti	:	17.06 %
Taxe d'habitation	:	2.40 %

## 6 –Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente au Conseil les demandes de subventions adressées par diverses associations pour l'année 2023.

Messieurs Waxweiler, Martinet et Valla étant membres du Comité des fêtes n'ont ni participé à la délibération, ni au vote.

Suite à l'examen de ces demandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes pour l'exercice 2023 :

VTT SAINT SYMPHORIEN : 100 €

LE SOUVENIR FRANÇAIS : 50 €

PARALYSES DE FRANCE : 150 €

COMITE DES FETES D'HAUDAINVILLE : 1500 €

## 7 –Changement d'instruction comptable M57

L'instruction budgétaire et comptable M57 est le cadre juridique qui régit la comptabilité des collectivités territoriales françaises. Elle est destinée à remplacer l'instruction comptable actuelle.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- adopte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 Abrégée.
- autorise le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

## 8 –Avenant à la convention de mutualisation CAGV

Dans le cadre de la convention de mutualisation qui lie la Commune d'Haudainville à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, il est proposé aux membres que le CIAS adhère à la convention de mutualisation avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cet avenant permet également de valider la modification du calcul des charges logistiques.

La direction des affaires sociales est chargée de coordonner la politique sociale sur l'ensemble du territoire de la CAGV et l'adhésion du CIAS à la convention de mutualisation s'inscrit dans cette approche globale.

Cette adhésion répond à l'objectif d'un employeur unique territorial sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mutualisation.

## Questions diverses

☞ Présentation d'une demande d'installation d'un distributeur automatique de pizzas sur le domaine public. De nombreuses questions sont posées quant au coût de la mise en place d'un branchement électrique, la redevance d'occupation du domaine public, la concurrence avec le camion à pizza déjà présent...

Une consultation des conseillers municipaux est prévue avant toute prise de décision.

☞ Compte rendu de l'assemblée générale constitutive pour la création du comité des fêtes :

L'assemblée générale s'est déroulée le 30 mars dernier. Douze personnes ont assisté à cette réunion et onze d'entre elles ont adhéré à l'association.

Le comité des fêtes est donc créé sous forme d'association indépendante de la commune.

L'adhésion annuelle est de 3 €.

## L'église :

Suite aux interrogations d'habitants déplorant la fermeture de facto de l'église de notre village, nous avons contacté le prêtre référent, l'abbé Bertrand Monnier. Il ne vous a pas échappé que si l'église, en tant que bâtiment, appartient à la Commune, son ouverture pour des cérémonies religieuses incombe à l'évêché.

L'abbé MONNIER nous a expliqué que l'ouverture de l'église n'est possible que si plusieurs conditions sont réunies :

- désignation d'une personne référente auprès de l'évêché qui a les clés pour ouvrir l'édifice lors des cérémonies.
- contrôle des conditions de sécurité dans l'église.
- nettoyage régulier de l'église.

Nous allons donc demander un passage de la commission de sécurité pour nous assurer que le bâtiment répond toujours aux normes pour accueillir du public. Pour autant, il faut des bénévoles pour l'ouverture et l'entretien. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de la Mairie ou au 06-72-83-30-15.



## Création du Comité des Fêtes d'Haudainville : CdFH

Le 30 mars 2023 à 20h a été organisée l'Assemblée Générale constitutive du Comité des Fêtes à l'initiative des membres de la commission vie du village de la Mairie.

Ils ont fait le constat que le nombre croissant de manifestations ne pouvait pas être supporté directement par la Mairie. Plusieurs solutions ont été envisagées : reprise de ces manifestations par une association existante, création d'une régie municipale et création d'un Comité des Fêtes. C'est cette dernière solution qui a été retenue.

12 personnes étaient présentes. Ont été débattus les statuts de cette nouvelle association dont le siège social est fixé à la Mairie au 1 rue de Verdun. 11 personnes ont adhéré au Comité des Fêtes dont la cotisation a été fixée à 3€. 9 personnes composent le Conseil d'Administration et 3 dirigeants ont été élus :

Jean-Michel CORRIAUX, président ; Amélie PICARD, trésorière et Jérôme MARTINET, secrétaire.

Les prochaines manifestations organisées par le CdFH seront une marche le dimanche 11 juin de 9h à 11h, le repas républicain du 14 juillet, l'après-midi jeux le samedi 23 septembre.

Si vous souhaitez adhérer et contribuer à l'animation de notre village, vous pouvez contacter Jean-Michel CORRIAUX au 06-08-83-33-19 ou écrire au [cdf.haudainville@gmail.com](mailto:cdf.haudainville@gmail.com)



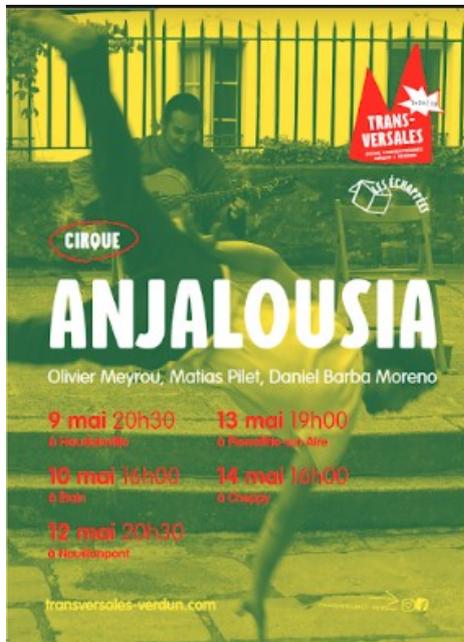
## Horaire d'été de la déchetterie de la Grimoirie 1er mai au 30 septembre 2023

**LUNDI : FERMÉ**  
**MARDI : 8h00—13h00**  
**MERCREDI : 8h00—13h00**  
**JEUDI : FERMÉ**  
**VENDREDI : 8h00—13h00**  
**SAMEDI : 8h00—12h00 / 13h30—17h30**  
**DIMANCHE : FERMÉ**



**Spectacle Anjalousia :**  
**mardi 9 mai 20h30 à la salle polyvalente**

Dans Anjalousia, le guitariste flamenco Daniel Barba Moreno et l'acrobate et danseur Matias Pilet forment un duo plein d'humour et de surprises. Une célébration stupéfiante de l'amitié.  
 Tarif : 5 euros  
 Réservation SLC la Beholle : 06-62-57-58-39



Voici 2 ans que la Commune a fait planter des fleurs à bulbe qui viennent égayer le paysage par leurs couleurs.

Ces derniers jours, on a pu apprécier le résultat et la multitude de couleurs.

Merci de respecter cet embellissement.



**Vide-grenier et marché aux fleurs du 8 mai**

Les traditionnels vide-grenier et marché aux fleurs auront lieu le lundi 8 mai. Les inscriptions se font en Mairie aux heures d'ouverture.

L'arrivée des exposants commencera dès 6h jusqu'à 8h et l'ouverture au public se fera de 8h à 18h.

**Le stationnement sera interdit rues Grande, des Prés et de la Chise du dimanche 7 mai 20h au lundi 8 mai 20h.**

Chaque foyer d'Haudainville bénéficie d'un bon de 10€ pour acheter des fleurs uniquement auprès de la société Végétal.

Les Petits Ânon s'occuperont de la buvette et de la restauration et les bénéfices seront reversés à l'Ecole Edgar GASCON.

Nous vous attendons nombreux pour cet événement festif dans la Commune.



✂ —————

**MARCHE AUX FLEURS du 8 mai 2023**



**Bon de réduction** de 10€ à valoir sur un achat de 15€ minimum, à découper et présenter à la société Végétal

**Fleurs uniquement**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Le 21 mai 1944, à Haudainville, à 500 mètres du village, en direction de l'écluse, dans un pré à proximité du canal, le 2<sup>nd</sup> Lieutenant pilote John CHURCH a été abattu par la chasse allemande.

### IL AVAIT 28 ANS - IL EST MORT POUR NOTRE LIBERTE

Monsieur Claude GASCON s'en souvient :

*« Le 21 mai 1944, un dimanche ensoleillé, un peu avant midi, mes parents et moi comme beaucoup d'autres Haudainvillois sortons de la messe lorsque nous fûmes témoins de la fin d'un combat entre deux avions de chasse. J'ai encore en mémoire le bruit de leurs moteurs et de leurs mitrailleuses. Monsieur LEQUY, pour sa part, se souvient très bien du bruit du moteur du « P 47 » poussé à son maximum par une rupture accidentelle quelconque ou par une ultime manœuvre désespérée de la part de son pilote... Nous ne le saurons jamais.*

*Toujours est-il que le P 47 a terminé son vol en percutant le sol à la verticale et en explosant. Le pilote John M. CHURCH qui a pu être identifié par sa plaque matricule a été enseveli dans un drap fourni par ma mère. Les restes du malheureux pilote ont été déposés chez mon grand-père, maire d'Haudainville à l'époque.*

*Le mercredi 24 mai, une cérémonie religieuse a rempli l'église à l'occasion des funérailles de John CHURCH. Selon mes parents, et malgré la présence de soldats allemands, tout le village était là.*

*John a donc été enterré au cimetière d'Haudainville où je me souviens que sa tombe a été l'objet de soins particuliers de la part des jeunes du village. Au cours de l'été 1945, le corps de John a été rapatrié aux Etats-Unis et il repose désormais au cimetière Ste Mary dans le Massachusetts.*

*Voilà pour les faits, vous aurez sans doute compris à quel point ils ont pu être traumatisants pour un petit garçon de 8 ans. »*

En 1997, l'Association JAKE'S MEMORIAL présidée par Monsieur Claude GASCON, souhaite implanter une croix proche du point d'impact de l'avion et ériger un monument sur le territoire d'Haudainville.

Après accord de la municipalité, la réalisation du monument est confiée au LEP de Remiremont et son implantation au LEP de Verdun.

L'inauguration s'est déroulée le 25 mai 1998 en présence de membres de la famille de John CHURCH.



**Le monument à la mémoire de John CHURCH**  
**Le square porte son nom**



**Le point d'impact**  
**dans un pré à proximité du canal**

## ESCROQUERIE AU RÉTROVISEUR CASSÉ

Vade retro les escrocs !



1

Un escroc s'arrête brutalement et accuse sa victime d'avoir cassé son rétroviseur.



2

L'escroc appelle un (faux) assureur qui annonce un prix exorbitant pour la franchise et les réparations.



3

Pour gagner la confiance de sa victime, l'escroc propose un arrangement à l'amiable, prétendument moins coûteux.



4

Il l'incite ensuite à se rendre à un distributeur pour se faire dédommager avant de partir avec le butin.

Depuis plusieurs semaines ce type d'escroquerie est de nouveau « à la mode » sur le secteur de Montmedy. Les délinquants, usent d'une technique bien rodée et ciblent principalement les seniors.

### Comment :

Un automobiliste accroche légèrement ou frôle votre véhicule. Il vous fait ensuite croire que vous êtes responsable de la casse de son rétroviseur (qui était en fait déjà cassé).

Vous en discutez, il vous demande par exemple chez qui vous êtes assuré et, coïncidence, il est assuré au même endroit.

Il fait alors semblant d'appeler l'assureur devant vous (il appelle en fait un complice). En raccrochant, il vous explique que la franchise est de 200, 500 voire 1000 euros et qu'un arrangement de la main à la main est préférable.

Vous vous méfiez toujours, l'escroc va alors utiliser un autre stratagème : la visite d'aptitude pour les plus de 65 ans, qui n'existe pas, mais suscite chez la victime peur et stress.

L'escroc finit par se faire remettre de l'argent et la victime prend conscience de la ruse bien après.

Attention aux variantes, l'individu peut être seul ou en couple et le rétroviseur peut être une aile ou une portière.



### La Gendarmerie de la Meuse vous recommande:

1. Chaque accident ou simple accrochage doit donner lieu à un constat
2. Ne donnez jamais d'argent liquide pour régler un litige
3. Contactez vous-même votre assureur (le numéro à joindre est toujours indiqué sur l'attestation d'assurance que vous avez normalement sur vous)
4. En cas de doute sur la situation, relevez le numéro d'immatriculation du véhicule et appelez le 17



Pour toute urgence composez le 17



### **Chasse au œufs de Pâques :**

Le lundi de Pâques, la chasse aux œufs était ouverte à Haudainville. Les membres du Comité des Fêtes étaient à la manœuvre pour l'organisation de ce moment festif. Pour l'occasion deux chasses étaient proposées aux enfants en fonction de leur âge. Merci à tous les enfants (une quarantaine) d'avoir retrouvé les œufs des poules Coco, Cot Cot et Juju. En récompense, ils ont reçu un sachet rempli de chocolats et friandises. Merci à la municipalité pour son soutien financier ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont fait de cette première édition de la chasse aux œufs une réussite indéniable.

Nous vous donnons rendez-vous pour les prochaines manifestations :

- Lundi 8 mai : vide-grenier
- Dimanche 11 juin : marche de 9h à 11h



### **Propriétaires : nouvelle obligation déclarative**

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, dès 2023, pour l'ensemble des ménages. **Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues.**

Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

Vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), indiquer aux services des impôts à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de préremplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Une nouvelle obligation pour les propriétaires de biens immobiliers !

Les propriétaires de locaux d'habitation doivent déclarer, sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), l'occupation de leurs logements avant le 1er juillet 2023.

**« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.**

**Directeur de publication : M. Lorans Patrick, Maire de la commune.**

**Rédacteurs : M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.**